

MUNICIPALITE DE BOECOURT

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE, DITE « DES COMPTES 2024 »

Lundi 16 juin 2025 à 20h00 à la Salle paroissiale (rte de Séprais 13) à Boécourt

Cette Assemblée, convoquée par feuille officielle no. 19 du 22 mai 2025 ainsi que par tous ménages, a lieu en présence de 27 citoyennes et citoyens et les débats sont dirigés par Monsieur Julien Minne, Vice-Président des Assemblées.

Ordre du Jour :

1. Nomination de deux scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée ordinaire du 16 décembre 2024 ;
3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2024 ;
4. Discuter et approuver le nouveau règlement communal relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité ;
5. Prendre connaissance et approuver la modification des articles 64, 65, 66, du règlement de sécurité locale ;
6. Informations sur le Plan d'aménagement local (PAL) ;
7. Informations sur le Pont de Montavon ;
8. Divers

L'ordre du jour, tel que présenté par le Vice-Président, est accepté.

1. Nomination de deux scrutateurs

Sont désignés scrutateurs pour l'Assemblée de ce soir : Madame Violette Lachat et Monsieur Quentin Lallemand

2. Accepter le procès-verbal de la dernière Assemblée

Il n'y a pas de remarques, et le procès verbal de la dernière Assemblée communale, qui a eu lieu le 16 décembre 2024, est accepté à l'unanimité, sans avis contraire. Remerciements à sa rédactrice.

3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2024

Comptes communaux 2024 établis sur :

Quotité d'impôt	2.00	
Taxe immobilière	1.00	o/oo
Taxe de chien sur l'ensemble du territoire	50.00	par chien
	120.00	par chien d'élevage
Taxe de cimetière	15.00	par personne majeure
Contribution à l'entretien des chemins AF		
des propr. fonciers compris dans le périmètre RP	30.00	par ha
Taxe de raccordement STEP	12.00	o/oo de la VO

Taxe d'entretien des berges 0.10 o/oo de la VO

Approvisionnement en eau potable

Volume annuel (m3/année)	taxe de base	taxe de consommation
0 à 55	250.00	2.25
56 à 500	255.00	2.15
501 à 1'000	305.00	2.05
1'001 à 3'000	400.00	1.95
3'001 à 5'000	695.00	1.85
plus de 5'000	1'185.00	1.75

Evacuation et traitement des eaux usées

Volume annuel (m3/année)	taxe de base	taxe de consommation
0 à 55	195.00	1.95
56 à 500	200.00	1.85
501 à 1'000	255.00	1.75
1'001 à 3'000	365.00	1.65
3'001 à 5'000	700.00	1.50
plus de 5'000	1'255.00	1.40

L'entrée en matière est acceptée et le Vice-Président donne la parole à Thierry Bourquard, Maire, pour une brève introduction à la présentation qui va suivre.

Les mots du Maire :

Malgré des défis importants du point de vue des changements au sein de notre Commune et grâce aux efforts de l'ensemble des employés et des membres du conseil communal, nous avons pu boucler l'exercice avec des comptes positifs et l'avenir peut être envisagé sereinement. Ce résultat est le fruit d'une hausse notable des recettes fiscales, mais également d'une gestion rigoureuse des dépenses. Thierry Bourquard souhaite remercier toutes et tous ceux qui ont contribué à ce succès et souhaite que notre Commune puisse servir d'exemple en matière de gestion communale et de qualité de vie dans le canton du Jura.

La parole est donnée à Larisa Brancucci, Caissière communale, pour la présentation des comptes et résultats pour 2024.

En introduction, cette dernière rappelle qu'elle a pris ses fonctions au 01.12.2024 et elle remercie le Conseil communal pour sa confiance et ses collègues, Joëlle et Patrick, pour leur accueil.

Elle précise également que les comptes 2024 ont été vérifiés et approuvés par la fiduciaire BDO ainsi que par le Conseil communal lors de sa séance du 2 juin dernier.

Les comptes 2024 présentent un bénéfice de CHF 32'723.24 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 570'010.00.

Le cash flow, qui est la somme du bénéfice et des amortissements, s'élève à CHF 214'878.24. Le résultat des différents services présente un total de CHF 103'612.45. En y ajoutant les amortissements de CHF 94'913.00, on obtient un cash flow de CHF 198'525.45. Conclusion, la clôture du compte de résultat présente un bénéfice de CHF 136'335.69

Larisa Brancucci informe également l'Assemblée que le total des dépassements budgétaires s'élève à CHF 190'996.38, soit inférieur au 10% du total des charges du budget 2024.

Il n'y a pas de questions ni de commentaires quant à cette première présentation.

La Caissière communale poursuit par la présentation des différents comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre, avec les explications relatives aux différences entre les comptes et le budget 2024.

Rubrique 0 « Administration générale » : charge nette de CHF 391'253.50 alors que le budget 2024 présentait une charge nette totale de CHF 395'635.00
Pas de questions, ni de commentaires.

Rubrique 1 « Ordre et sécurité publique - Défense » : charge nette de CHF 29'764.18, le budget 2024 prévoyait un total de CHF 27'824.00
Pas de questions, ni de commentaires.

Rubrique 2 « Formation » : charge nette de CHF 1'254'453.37, le budget prévoyait un total de charges de CHF 1'300'299.00
Pas de questions, ni de commentaires.

Rubrique 3 « Culture – Sports – Loisirs - Eglises » : charge nette de CHF 17'561.40, le budget 2024 prévoyait un total de CHF 39'884.00
Question de xxx : qu'en est-il de la polémique avec les sociétés locales au sujet des diminutions de contributions communales, la situation a-t-elle été réglée ? Réponse du Maire : actuellement il y a un projet de règlement à l'étude, mais la situation sera très prochainement réglée. Pour l'exercice 2024, les montants alloués à chaque société, n'ont pas changés.
Pas d'autres questions ou commentaires.

Rubrique 4 « Santé » : charge nette de CHF 5'469.36, le budget prévoyait une charge totale de CHF 5'550.00
Pas de questions, ni de commentaires.

Rubrique 5 « Prévoyance sociale » : charge nette de CHF 893'219.85, au budget 2024 un total de CHF 794'318.00
Pas de questions, ni de commentaires.

Rubrique 6 « Trafic - Transports - Télécommunications » : charge nette de CHF 303'844.21, au budget 2024 un total de CHF 381'580.00
Pas de questions, ni de commentaires.

Rubrique 7 « Protection environnement - Aménagement territoire » : produit net de CHF 101'332.45, au budget 2024 CHF 176'449.00
Pas de questions, ni de commentaires.

Rubrique 8 « Economie publique » : charge nette de CHF 4'429.25 alors que le budget prévoyait des charges de CHF 13'680.00
Pas de questions, ni de commentaires.

Rubrique 9 « Finances - Impôts » : produit net de CHF 2'798'662.67, le budget 2024 indiquait un total de CHF 2'331'156.00
Pas de questions, ni de commentaires.

La Caissière communale présente également le récapitulatif des investissements pour 2024. Le total s'élève à CHF 273'822.39, montant duquel il faut déduire des subventions pour un montant de CHF 10'647.00 soit un total net de CHF 263'175.39, réparti comme suit :

- CHF 20'746.40 rénovation de la place de jeux (travaux terminés)
- CHF 27'000.00 mesures et action du plan de circulation, analyse approfondie des passages piétons et étude de faisabilité du quartier Dos l'Essert.
- CHF 44'712.00 travaux d'entretien de la STEP de Montavon (travaux terminés)

Le total de ces investissements est de CHF 92'458.40.

Les autres investissements représentent des montants non budgétés en 2024, soit :

- CHF 20'738.95 réfection de la Rue de Séprais (sect. Est), facture finale (Colas)
- CHF 19'519.50 réfection Rue Abbé-Rossé, facture renchérissement (Colas)
- CHF 52'591.95 réfection Rue des Romains, factures finales (Colas et AFRY)
- CHF 14'224.70 pont de Montavon, honoraires relatifs à l'étude pour l'assainissement

- CHF 2'657.10 réfection conduites d'eau, Rue des Romains, facture finale
- CHF 16'257.61 viabilisation Les Queues des Clos, facture finale (Colas-AFRY)
- CHF 50'292.93 viabilisation Les Queues des Clos, factures finales (Colas-AFRY)
- CHF 5'081.25 plan d'aménagement local (PAL) honoraires géomètre

Pas de questions concernant les investissements.

Larisa Brancucci présente la vue d'ensemble de l'exercice 2024 et termine avec la présentation du bilan :

- Celui-ci s'élève au 31.12.2024 à CHF 16'872'411.92
- Les disponibilités en banque, caisse et CCP s'élèvent à CHF 5'132'287.30 et nous avons remboursé le crédit USLB, par le CCP, pour un montant de CHF 91'800.00.
- L'endettement communal net s'élève à CHF 10'822'446.95 soit une dette nette par habitant de CHF 5'295.60 (CHF 5'502.12 en 2023)

Le Vice-Président demande s'il y a des questions ou commentaires relatifs à cette présentation, ce qui ne semble pas être le cas. Il demande donc à l'Assemblée d'approuver ces comptes 2024.

L'Assemblée accepte, par un levé de mains, les comptes 2024 tels que présentés, sans avis contraires, ni abstentions.

Le Président remercie la Caissière communale, Larisa Brancucci, ainsi que le Conseil communal pour l'établissement, la reddition et la présentation de ces comptes.

4. Discuter et approuver le nouveau règlement communal relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité

Le Président demande l'entrée en matière, qui est acceptée, et donne la parole à Nicolas Eichenberger, conseiller communal

Ce dernier explique les modifications apportées par ce nouveau règlement en précisant que celui-ci a été préavisé favorablement par la Commission des règlements et par le Conseil communal.

La redevance énergétique n'est pas nouvelle, elle apparaît déjà dans les factures BKW. Cette perception est actuellement réglée par un contrat entre la Commune et BKW et elle s'élève à 1,5 cts par KWh/an. La taxe est actuellement plafonnée à CHF 300.00 par an. Le produit de cette taxe rapporte environ CHF 40'000.00 et est attribuée au budget général de notre Commune, elle apparaît dans le poste « signalisation et éclairage public »

Avec la nouvelle réglementation, le Conseil communal propose de fixer le niveau de la taxe non affectée dans le règlement à 0.7 cts/KWh/an et de lui déléguer la compétence pour définir le niveau de la taxe à vocation énergétique avec un plafonnement à 0,5 cts/KWh/an.

L'introduction de ces redevances représenterait un produit d'environ CHF 52'000.00 pour le budget global et environ CHF 22'000.00 pour le financement spécial soit au total environ CHF 74'000.00

Pour conclure, le Conseiller présente le nouveau règlement tel qu'établi par le Canton.

Diverses questions sont posées :

M. xxx : quel est le détail de la taxe à 0,7 cts ? Le Conseiller explique le détail de cette taxe.

Roland Oppliger : est-ce le bon moment pour « pénaliser » les industries qui sont actuellement en difficultés ? Réponse du Conseiller : après étude il s'avère que, si ce règlement est accepté, notre Commune sera tout de même celle qui a les taxes les plus faibles en comparaison avec les autres Communes du canton. L'objectif du Canton est de réduire les énergies fossiles et de promouvoir les énergies renouvelables.

Commentaire de M. xxx : il est à noter que les gros consommateurs ne paient pas le même prix au KWh/an que le consommateur privé.

Commentaire de M. xxx : il semble contradictoire de prôner la suppression des énergies fossiles et d'augmenter les taxes sur l'électricité.

Question de Mme xxx : est-il exact qu'actuellement la taxe totale s'élève à maximum 1,5 cts/KWh/an et qu'elle passera à maximum 1,4 cts/KWh/an ? réponse : oui

M. xxx : est-il juste de penser que nous n'avons pas le choix puisqu'il s'agit d'un règlement cantonal ? réponse : oui

Plus d'autres questions ou commentaires

L'assemblée communale de ce soir accepte le nouveau règlement communal relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité à la majorité des personnes présentes et 1 avis contraire.

5. Prendre connaissance et approuver la modification des articles 64, 65, 66, du règlement de sécurité locale

Le Président demande l'entrée en matière, qui est acceptée, et donne la parole à Thierry Bourquard, Maire :

Il y a déjà 5 ans que le système de vidéo surveillance a été installé à l'éco-point ainsi qu'au complexe scolaire. Nous avons l'obligation de rendre un rapport tous les 5 ans à l'office de protection des données afin de déterminer si nous souhaitons poursuivre avec cette vidéo surveillance ou pas. Nous avons rendu le rapport en indiquant quelques chiffres et recevons en retour un avis favorable ou défavorable avec d'éventuelles modifications à apporter à notre règlement communal. Nous devons donc « actualiser » notre règlement.

Le Conseil communal souhaite maintenir ces caméras sur les deux sites pour une nouvelle période de 5 ans. Ces installations portent leurs fruits et les riverains sont très contents. Plusieurs Communes nous sollicitent car elles envisagent d'introduire de telles installations.

Thierry Bourquard présente ensuite le comparatif entre le règlement version *actuelle* et version « *nouvelle* » article par article

Le Vice-Président ouvre la discussion

Diverses questions :

M. xxx : qui fixe les amendes ? réponse : le Conseil communal

M. xxx : le Conseil communal envisage-t-il de sous-traiter cette vidéo surveillance et la gestion des amendes, avertissements ? réponse : non, pas pour le moment.

Pas d'autres questions, le Président demande d'approuver ces modifications

L'Assemblée communale accepte la modification des articles 64, 65, 66 du règlement de sécurité locale à la majorité, sans abstentions ni avis contraires

6. Informations sur le Plan d'aménagement local (PAL)

Le Vice-Président demande l'entrée en matière, qui est acceptée, et donne la parole à Nicolas Wiser, Conseiller communal

Il semblait opportun de faire un point de la situation concernant ce dossier. Le dossier de révision du Pal a été déposé fin 2024 et le retour de l'examen préalable nous est parvenu début mai dernier. Différentes instances sont consultées, à savoir le service de la culture, le service de l'économie rurale, la section de l'énergie, le service des infrastructures, le service de l'environnement.... Dans les conclusions du rapport il y a des contraintes, des remarques,

des demandes que nous devons traiter et analyser. Du point de vue technique, il s'avère que notre dossier est conforme.

Il s'agit maintenant de reprendre contact avec certains propriétaires qui sont concernés par des changements d'affectation.

Lorsque le projet sera finalisé il sera à nouveau déposé auprès de la section de l'aménagement du territoire, et, s'il est validé, il y aura un dépôt public durant 30 jours. Durant cette période il sera possible de consulter les divers éléments du dossier. Il y aura sans doute des séances de conciliation, puis un procès verbal sera établi et finalement ce PAL sera soumis à l'Assemblée communale pour approbation.

Pour terminer et après approbation, ce PAL sera adressé au Canton à la section de l'aménagement du territoire pour finaliser la démarche, puis il y aura une publication dans le Journal officiel. L'objectif est qu'à fin 2025 ce PAL soit finalisé et approuvé par le Canton.

Nicolas Wiser se tient à disposition pour discuter de manière individuelle avec les propriétaires qui le souhaitent et qui sont directement concernés par ce PAL

Le Vice-Président ouvre la discussion pour des questions d'ordre général

Pas de remarques ni de questions

7. Informations sur le Pont de Montavon

Le Vice-Président demande l'entrée en matière, qui est acceptée et donne la parole à Jacques Favre, Conseiller communal

Ce dernier présente quelques photos relatives à des réfections de ponts, entre autre à Bassecourt (10 m de longueur, env. CHF 600'000.00 d'investissement) et à Courtételle (16 m de longueur et un coût estimé à CHF 900'000.00) Pour information, le pont de Montavon (construit en 1969) mesure plus de 80 m de long sur une hauteur de 27 mètres (le plus haut pont routier du Canton) donc ça va coûter très, très cher.

Le pont appartient à la Commune, le canton ne prend en charge que l'entretien. Il est de la responsabilité du propriétaire (notre Commune) d'inspecter régulièrement cet ouvrage et de faire le nécessaire pour sécuriser en tous points l'ouvrage.

Plusieurs scénarios sont envisageables :

1^{er} scénario : aucune mesure d'assainissement particulière si ce n'est la surveillance et la décision de limiter, voire interdire son accès (budget env. CHF 5'000.00 à CHF 6'000.00 tous les 5 ans). Résultat, le pont est amené à « mourir » à plus ou moins brève échéance

2^{ème} scénario : investissement d'env. CHF 100'000.00 interventions et mesures de conservations minimales (15 à 20 prochaines années)

3^{ème} scénario : investissement d'env. CHF 1,5 mio Travaux d'assainissement de l'ouvrage pour les 20 à 30 prochaines années. Ces travaux nécessiteraient la fermeture du pont pendant 8 à 12 mois

4^{ème} scénario : coût environ CHF 4 mio Démolition et reconstruction d'un nouveau pont

Le bureau d'ingénieurs mandaté préconise le scénario 3. Le Conseil Communal souhaite soumettre une proposition à la prochaine Assemblée en fin d'année et c'est la raison pour laquelle ces différents scénarios sont présentés ce soir.

Le Vice-Président ouvre la discussion par une première question : qui a déterminé l'évaluation de la durée des travaux ? pour la solution 3, la durée de fermeture est fixée entre 8 et 12 mois cela semble excessif, n'y aurait-il pas une solution, sans doute un peu plus onéreuse, mais avec une durée de fermeture plus réduite? réponse : c'est le bureau d'ingénieurs qui a fixé ces durées. On peut se demander pourquoi dépenser autant d'argent si l'utilisateur prend l'habitude (entre 8 à 12 mois) de passer par un autre trajet.

Mme xxx : si la route est fermée aussi longtemps, qu'en est-il des écoliers ? Pour les choix de scénario 2, 3 et 4, les *grands* bus scolaires ne pourraient pas passer par la route des Lavois.

Serait-il envisageable qu'un « mini » bus navette puisse emprunter un pont installé en parallèle, pour récupérer les élèves et autres voyageurs à Montavon et les amener rejoindre le « grand » bus ?

M. xxx : actuellement, outre les voitures de particuliers, de gros véhicules empruntent cette route (bus scolaire, camions à fort tonnage.....) il faut veiller à ce que cet axe routier reste praticable et la solution 1 n'est sans doute pas optimale.

M. xxx : la solution d'un pont temporaire en parallèle pourrait être envisagée, exemple les CFF qui installent des ponts « provisoires » en moins de 24 heures. Réponse Julien Minne : il s'agira sans doute de la solution à 4 mio. En effet avec les technologies actuelles tout peut être envisagé, mais cela a un coût.

M. xxx : est-ce le seul endroit pour installer un pont ? Il semble difficile d'imaginer la fermeture de ce tronçon durant une si longue période.

Julien Minne : il faut relativiser, nous avons encore la possibilité d'accéder à nos habitations par divers tronçons, contrairement à certaines Communes valaisannes ou ailleurs. Si un détour par les Lavois était nécessaire cela ne serait pas un vrai problème pour les usagers privés. La problématique est en effet le passage des gros véhicules.

M. xxx : pourquoi ne pas envisager pas la remise en état de l'ancienne route ou encore l'élargissement de la route entre les Lavois et Séprais ? la réfection du pont actuel le serait pour 40 à 50 ans, passé cette durée, il faudra à nouveau investir des montants importants. Il serait intéressant de faire une estimation et un comparatif des coûts.

Jacques Favre : il s'agit d'un tronçon de 80 m pour la réfection du pont. En ce qui concerne la remise en état de la route cela implique des travaux sur quasi 2 km et tout comme pour un pont, une route demande de l'entretien régulier. Si la descente par l'ancienne route « du Moulin » pourrait être envisageable, c'est la remontée sur Séprais qui semble très compliquée. Pour terminer, Jacques Favre précise que la discussion de ce soir a pour but d'obtenir des idées et pistes afin de présenter la meilleure option à l'Assemblée prévue en fin d'année. Il invite chacun et chacune à donner son avis en prévision d'une future solution. A suivre donc.

Pas d'autres questions ou remarques

8. Divers

Le Vice-Président ouvre la discussion

Mme xxx : propose que les documents tels que PV, budget, comptes, règlements, etc soient disponibles sur le site internet de la Commune environ 20 jours avant les assemblées.

Réponse de Thierry Bourquard : c'est un sujet qui doit être débattu au Conseil communal. Renseignements seront pris auprès du Service des Communes afin de savoir ce qui peut être publié en respectant la légalité ainsi qu'auprès du fournisseur qui gère le site internet de notre Commune afin de savoir si techniquement c'est faisable.

M. xxx : le nouvel horaire des bus dès 2026 a été publié et force est de constater que la desserte de Séprais et Montavon a drastiquement diminuée et cette nouvelle situation va fortement péjorer les usagers, principalement les apprentis, étudiants et autres. La Commune de Boécourt, par ses autorités, compte-t-elle intervenir ?

Réponse du Maire : il s'agit d'une décision fédérale et la Commune se trouve quelque peu démunie et n'a pu que constater cette situation. Dans le tous-ménage qui sera envoyé prochainement, la Commune va proposer, moyennant une petite contribution financière, un transport (avec le bus communal) pour les personnes à mobilité réduite ou sans voitures afin de les amener, par exemple, chez le médecin ou ailleurs. Actuellement, pour les élèves ou les personnes qui doivent se rendre au travail plus tôt, nous n'avons pas de solution.

Commentaire de Mme xxx : actuellement il s'agit d'un projet qui est en consultation. Il existe un site internet accessible à tout le monde qui permet de s'exprimer. Il est par conséquent important que toutes les personnes s'expriment et donnent leur avis aux autorités cantonales en remplissant le formulaire disponible. Il est important que la Commune fasse également entendre sa voix. Comme il s'agit encore d'un projet, il est primordial d'intervenir et de se manifester avant que la situation ne devienne définitive.

M. xxx : l'entrée en vigueur de ces nouveaux horaires n'est pas définitive, le projet est encore à la lecture. Il semble en effet important de faire le maximum tant par les citoyens que par les autorités communales pour signaler la situation plus que compliquée pour les usagers de ces transports publics.

Il n'y a pas d'autres questions, commentaires ou remarques, le Vice-Président remercie les personnes présentes pour leur participation à cette Assemblée et lève la séance à 21h32

Au nom de l'Assemblée communale

Le Vice-Président, Julien Minne

La Secrétaire, Françoise Léchenne